

FORMES D'AIDE

- Aide médicale
- Consultation et aide psychologique gratuites
- Aide juridictionnelle gratuite
- Aide pratique

En cas de décès de la victime des suites de l'infraction, le droit à l'aide revient à ses enfants, parents, époux/épouse ou son compagnon.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Conseil national d'aide et d'indemnisation des victimes d'infraction

**Adresse: 1040 Sofia, 1
rue Slavianska**

www.compensation.bg

CONSULTATION ET AIDE PSYCHOLOGIQUE GRATUITES

La prestation de ces services est assurée par des spécialistes – psychologues des organisations d'aide aux victimes d'infraction. Ces mêmes organisations assurent la prestation d'aide pratique aux victimes d'infraction. Pour obtenir plus d'informations et de l'assistance, veuillez vous adresser à:

L'Association des organisations d'aide aux victimes d'infraction:

COMPOSEZ LE:

☎ +359 2 980 02 62

☎ +359 2 981 93 00

AIDE JURIDICTIONNELLE GRATUITE

L'aide juridictionnelle est attribuée selon les modalités prévues dans la **Loi sur l'aide juridictionnelle**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter la page internet:
www.nbpp.government.bg



RÉPUBLIQUE DE BULGARIE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**CONSEIL NATIONAL D'AIDE ET D'INDEMNISATION
DES VICTIMES D'INFRACTION**

SI VOUS ETES VICTIME D'UNE INFRACTION

**VOUS AVEZ DROIT À RECEVOIR DE L'AIDE ET UNE
INDEMNISATION FINANCIERE DE LA PART DE L'ETAT
EN VERTU DE LA**

**LOI RELATIVE À L'AIDE ET À L'INDEMNISATION DES
VICTIMES D'INFRACTION**

- Terrorisme
- Homicide volontaire
- Préjudice corporel grave volontaire
- Agression sexuelle et viol, ayant entraîné des atteintes graves à la santé
- Trafic d'êtres humains
- Infractions commises à la demande d'une organisation criminelle ou en exécution d'une décision de celle-ci
- D'autres infractions graves préméditées ayant entraîné la mort ou un préjudice corporel grave

**SI VOUS ETES VICTIME D'UNE INFRACTION
COMPOSEZ LE ☎ 112**

ou bien signalez-le sans délai au commissariat de police le plus proche

